

## Conseil d'Administration - 09/02/23

### Présents :

#### Administrateurs du Collège A/ Tiers-lieux :

- Ophélie Deyrolle
- Agnès Gaigneux
- Pauline Metton
- Cédric Mazière

#### Administrateurs du Collège B/ Réseaux régionaux

- Philippe Chemla
- Jérémie David
- Aurélien Denaes
- Chloé Rivolet
- Sébastien Plihon

#### Administrateurs du Collège C/ Réseaux thématiques :

- Catherine Mechour-DiMaria
- Antoine Ruiz-Scorletti

#### Administrateurs du Collège D/ Opérateurs multi-sites

- Nicolas Bard
- Stéphane Bensimon
- Diane Dupré La Tour

#### Administrateurs du Collège E/ Fondateurs

- Patrick Levy-Waitz
- Anncik Jehanne
- Odile Kirchner
- Bruno Louis Séguin

#### Administrateurs du Collège G/ Citoyens

- Mathilde Servet
- Hugo Hecquard

### Sont excusés :

- Juliette Bompoin
- Majdouline Sbaï
- Christophe Noullez
- Stéphane Vatinel
- Jean-François Rodriguez
- Emmaunuelle Roux

### Introduction du président

Présentation d'Abdoulaye Diarra, nouvellement recruté à 100% au sein de l'ANTL au poste de responsable de la vie associative,  
Enjeu du renforcement de son autonomie financière vis-à-vis de la puissance publique et de la capacité à chercher d'autres sources de financement, notamment privées.

=> Cela pose la question des raisons pour lesquelles on a besoin de financement, de la liberté de parole que l'on peut avoir selon les types de financement et de la vigilance à avoir de ne pas corroborer ce qui pourrait donner l'impression d'une politique de retrait de l'Etat.

### 0. Validation du PV du CA précédent

Le procès verbal avec la mention que « pour tout achat de prestation de plus de 5 000 €, que plusieurs membres de l'association pourraient réaliser doit donner lieu à un processus de mise en concurrence » est voté à l'unanimité.

- Poursuivre le partenariat avec Open Law et Legicoop pour la relance de l'outil Sharelex

La possibilité que la hotline soit développée en lien avec le GIP est à étudier.

**Vote Pour à l'unanimité.** Le CA se prononce en faveur de la consécration de temps salarié pour oeuvrer à aller chercher du financement en faveur du GT Campus Juridique et pour les projets proposés dans le cadre des ressources humaines conférés par l'ANTL dans le cadre du budget proposé.

Ces échanges ont également permis de demander des précisions sur le financement des pilotes de GT qui seront précisés par le bureau.

Cf diaporama

### **Exclusions de ALLISS, SOKORI et L. Larqué (10 min)**

Suite à la saisine par le conseil d'administration du bureau relatif aux comportements de ALLISS, SOKORI et L. Larqué, le conseil d'administration a fait le choix de lancer une procédure disciplinaire conformément aux articles 7 des statuts et 9 du règlement intérieur de l'association.

ALLISS, SOKORI et L. Larqué refusant toute forme de conciliation, soit en ne répondant pas à notre courrier soit en renvoyant un courrier de démission, le conseil d'administration a été contraint de se prononcer sur l'exclusion de ALLISS, SOKORI et L. Larqué.

Sur la question de l'exclusion de ALLISS et SOKORI

Conformément à l'article 7 des statuts et 9 du règlement intérieur de l'association, le Conseil d'Administration vote à la majorité des 2/3 l'exclusion de ALLISS et SOKORI.

CONTRE 0

ABSTENTION 4

POUR 13

Sur la question de l'exclusion de L. Larqué

Conformément à l'article 7 des statuts et 9 du règlement intérieur de l'association, le Conseil d'Administration vote à la majorité des 2/3 l'exclusion de L. Larqué.

CONTRE 0

ABSTENTION 3

POUR 14

### **Point d'organisation du CA**

2